

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°58

CIRCULAIRE N° 1932/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO

modifiant la circulaire n° 4602/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 29 mai 2008 relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2009 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre du millésime 2010.

Du 18 mars 2009

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division « formation » ; bureau « continuum de la formation ».*

CIRCULAIRE N° 1932/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO modifiant la circulaire n° 4602/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 29 mai 2008 relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2009 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre du millésime 2010.

Du 18 mars 2009

NOR D E F T 0 9 5 0 5 0 3 C

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 8916/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 27 octobre 2008 (BOC N° 45 du 28 novembre 2008, texte 15.).

Texte modifié :

Circulaire n° 4602/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 29 mai 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 37).

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 58.

La circulaire n° 4602/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 29 mai 2008 est modifiée comme suit :

ANNEXE II.

CALENDRIER DE L'ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU EN FORMATION DE SPÉCIALITÉ.

Modifier au point « Combat de l'infanterie » ligne « Missile antichars longue portée » comme suit :

Au lieu de :

« date d'évaluation E5 : du 9 au 11 juin. »

Lire :

« date d'évaluation E5 : du 10 au 12 juin. »

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.